

PYROMELODIE – SAMEDI 25 JUIN 2022
INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT A ROYAT

A l'occasion du Festival de Pyromélogie 2022, un certain nombre de mesures de sécurité seront mises en place, notamment les restrictions de stationnement et de circulation dans différents quartiers.

Les voies suivantes sont concernées :

- **Place Allard - parking** : zone partiellement interdite à partir de jeudi 23 juin à 22h. Zone interdite au stationnement et à la circulation samedi 25 juin sur l'ensemble de la place à partir de 12h.
- **Place Allard - rond-point** : zone interdite au stationnement à partir de 16h et à la circulation à partir de 18h. Jusqu'à 1h environ.
- **Avenue de Royat** : zone interdite au stationnement à partir de 16h et à la circulation à partir de 18h. Jusqu'à 1h environ.
- **Avenue Auguste Rouzaud et avenue de la Vallée** : zone interdite au stationnement à partir de 16h et à la circulation à partir de 18h. Jusqu'à 1h environ.
- **Boulevard Vaquez** : zone interdite au stationnement à partir de 16h et à la circulation à partir de 18h. Jusqu'à 1h environ.
- **Avenue Jean Heitz** : le sens interdit sera supprimé à partir de 22h jusqu'à 1h environ.
- **Boulevard Barrieu**, du rond-point de la Mairie au carrefour de la Poste : zone interdite au stationnement à partir de 16h et à la circulation à partir de 22h. Jusqu'à 1h. Stationnement parking interdit face au n°53 de 16h à 1h.
- **Avenue Jean Jaurès et rue du Souvenir** : zone interdite à la circulation à partir de 22h. Jusqu'à 1h environ. Stationnement parking de la Petite Côte interdit de 16h à 1h.
- **Avenue Anatole France** : zone interdite à la circulation à partir de 22h. Jusqu'à 1h environ. Stationnement interdit sur le parking face à la Mairie.

Conscient de la gêne occasionnée par ces restrictions, la Municipalité remercie tous les royardères de bien veiller au respect de ces consignes qui permettent d'assurer la sécurité de tous.